

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**  
**25 MARS 2015**

**Présents à l'ouverture de la séance :** M. FOURNIER, Mme LERY, M. DUMOULIN, Mme GRELLIER, Mme BOIVIN-CHAMPEAUX, M. FAUR, Mme BARRY, M. ATKINS, Mme de MARCILLAC, M. RASSIAL, Mme CHANTEGRELET, M. FONVIELLE, Mme HANNEBELLE, Mme CABLAN-GUEROULT, M. BOULEGUE, Mme PATAT, M. SANTOS, Mme DELAUNAY, M. PARANHOS, Mme HOUSSIN, M. GERNER, Mme FERRER, M. MARSAL, Mme LIGNIER, M. SCHMITT, M. VALENSI, Mme MINART-GIVERNE, M. GAULTRON, M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON, M. GRZECZKOWICZ, M. GRISON, Mme LAINE, M. TOMAS, M. ARRIVETZ,

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme PATEYRON, Mme PECHERAUX.

**Absents :** M. LECHEVALIER, M. FERNIOT

-----

La séance est ouverte à 20h40 minutes sous la présidence de Monsieur Ghislain FOURNIER, Maire.

Madame LERY est désignée comme secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur le Maire précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte-rendu de séance du 28 janvier 2015 ne fait l'objet d'aucune remarque.

Les actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ne font l'objet d'aucune remarque.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

**1-SIPPEREC : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE**

**à l'UNANIMITE,**

**DECIDE de désigner** les représentants de la Ville suivants au sein du SIPPEREC :

- Monsieur Jean-Jacques RASSIAL, délégué titulaire,
- Madame Michèle HOUSSIN, délégué suppléant.

## **2-ADHESION DE LA COMMUNE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE POUR LES DEUX COMPETENCES « GAZ » ET « ELECTRICITE » DU SIGEIF**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE d'approuver** l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne aux deux compétences « Gaz » et « Electricité » du SIGEIF.

## **3-ALIENATION DE BIENS MOBILIERS – VENTE AUX ENCHERES SUR INTERNET**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la vente aux enchères des biens recensés sur la liste jointe,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

## **4-TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2015**

Par **31** voix POUR, **6** voix CONTRE (M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON, M. GRZECZKOWICZ, M. GRISON, Mme LAINE, M. TOMAS) et **2** ABSTENTIONS (M.ARRIVETZ, Mme PECHERAUX).

**DECIDE de fixer** les taux d'imposition en 2015 à chacune des trois taxes directes locales comme suit :

- |   |         |
|---|---------|
| - Taxe d'habitation                           | 13,33 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties     | 10,74 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 28,92 % |

## **5-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES DANS LE CADRE D'UN 6<sup>EME</sup> CONTRAT DEPARTEMENTAL**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **de solliciter** l'aide financière du Conseil Général dans le cadre d'un 6<sup>ème</sup> Contrat Départemental relatif aux quatre projets suivants :
  - Remplacement des menuiseries extérieures à la crèche du Vieux Moulin ..... 159.519 H.T.
  - Réhabilitation des courts de tennis existants ..... 870.287 H.T.
  - Construction de courts de tennis ..... 348.140 H.T.
  - Construction d'un nouveau bâtiment : un clubhouse .. 356.120 H.T.
- **de s'engager** à réaliser les opérations prévues dans le Contrat Départemental selon l'échéancier figurant dans chacun des dossiers ; l'ensemble des opérations sera achevé dans un délai maximum de 5 ans à compter de la signature du Contrat,
- **de s'engager** à financer sur le budget communal la part ne faisant pas l'objet d'une subvention du Conseil Général des Yvelines,

- **de s'engager** à assurer le financement du coût de fonctionnement ; l'estimation de ces coûts fait l'objet d'une note détaillée figurant dans chacun des dossiers,
- **de s'engager** à ne pas commencer les travaux avant notification de l'accord du Conseil Général des Yvelines sauf dérogation,
- **de s'engager** à conserver la propriété et de maintenir la destination des équipements financés au moins 10 ans,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée.

**6-CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES ZULUBERLUS : ORGANISATION DU CONCERT FEST'ILE - ETE 2015**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la convention de partenariat entre l'association Les Zuluberlus et la Ville de Chatou portant sur l'organisation du concert de Fest'Ile été 2015,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

**7-CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN KIOSQUE PLACE MAURICE BERTEAUX**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la convention d'occupation du domaine public entre la Ville et la société Mediakiosk pour l'installation d'un kiosque à fleurs place Maurice Berteaux,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention.

**8-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MAIL DE L'ILE DES IMPRESSIONNISTES A LA SOCIETE OPTION EVENT**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'approuver** la convention de mise à disposition du mail de l'Ile des Impressionnistes à l'entreprise OPTION EVENT,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce projet.

### **9-PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – MARCHÉ D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX**

à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** la résiliation amiable du marché de travaux neufs et d'entretien de la voirie et des réseaux conclu entre la Ville et la société SEGEX,
- **d'approuver** le protocole transactionnel entre la Ville et la société SEGEX,
- **d'autoriser** le Maire à signer avec la société SEGEX le protocole transactionnel et tout document afférent à ce dossier.

### **10-TRANSFERT DE LA COMPETENCE « TRANSPORTS EN COMMUN, AUTO-PARTAGE ET TRANSPORTS ALTERNATIFS » AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BOUCLE DE LA SEINE**

à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- **d'approuver** le transfert de la compétence « auto partage et transports alternatifs » à la CABS,
- **d'approuver** la modification des statuts de la CABS.

### **11-AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA BOUCLE DE LA SEINE**

Par **31** voix POUR, **5** voix CONTRE (M. GRISON, Mme LAINE, M. TOMAS, M. ARRIVETZ, Mme PECHERAUX) et **3** ABSTENTIONS (M. LOEVENBRUCK, Mme MASSON, M. GRZECZKOWICZ).

**DECIDE d'émettre** un avis favorable au projet de SCOT de la Boucle de la Seine.

### **12-AVIS SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE NANTERRE**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE d'émettre** un avis favorable au projet de PLU de Nanterre.

### **13-ACHEVEMENT DE LA ZAC PATHE MARCONI**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE de constater** l'achèvement de la ZAC Pathé Marconi.

#### **14-INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE REPUBLIQUE/LUMIERE**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'approuver** l'institution d'un périmètre d'étude « République/Lumière », au titre de l'article L.111-10 du Code de l'Urbanisme, boulevard de la République, conformément au plan ci-annexé, dans la perspective d'un projet global d'aménagement,
- **d'approuver** qu'à l'intérieur dudit périmètre, un sursis à statuer pourra être opposé aux demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations dès lors qu'elles seront susceptibles de compromettre la cohérence globale de l'aménagement ou d'en rendre plus onéreuse la réalisation.

Cette délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune, fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une publication dans deux journaux diffusés dans le département.

#### **15-STOCK FONCIER DETENU PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES SUR LA COMMUNE DE CHATOU – BILAN 2014**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE d'approuver** l'état du foncier bâti et non bâti détenu par l'EPF des Yvelines pour le compte de la Commune de Chatou tel que présenté ci-dessous :

	Montant des opérations		
	Antérieures au 31/12/2013	de l'année 2014	Total
<b>Acquisitions</b>	<b>320 000 €</b>	<b>440 000 €</b>	<b>760 000 €</b>
<b>Cessions</b>			<b>0 €</b>
<b>Solde au 31/12/2014</b>			<b>760 000 €</b>

#### **16-ACQUISITION DE LA PARCELLE AO 187P, 39/41 RUE JULES FERRY – MONSIEUR ISIDRO ANTUNES**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'acquérir** au prix de 6.700 € une emprise de terrain d'une superficie de 49 m<sup>2</sup> issue de la parcelle cadastrée AO 187p,
- **d'autoriser** le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition de cette emprise.
- **d'autoriser** le Maire à classer ce terrain dans le domaine public routier communal.

**17-PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CHATOU AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN CAS DE SCOLARISATION DES ELEVES CATOVIENS DANS UNE CLASSE ELEMENTAIRE D'UN ETABLISSEMENT PRIVE DU 1<sup>ER</sup> DEGRE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION, SITUE HORS DE LEUR COMMUNE DE RESIDENCE**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE d'approuver** le montant de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association pour les élèves catoviens scolarisés hors de leur commune de résidence dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public correspondantes du même ressort territorial pour l'exercice fiscal 2015.

**18-CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA CUISINE CENTRALE**

à l'UNANIMITE,

**DECIDE :**

- **d'approuver** le projet de convention de groupement de commandes entre les communes de Chatou et de Carrières-sur-Seine,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent à ce dossier.

**QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire lève la séance à 23 heures, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le **27 mai 2015**.



Le Maire,

Ghislain FOURNIER,  
Vice-président du Conseil Général.